

DIRECTIVE INONDATIONS

jamais tant plu sur toute la région



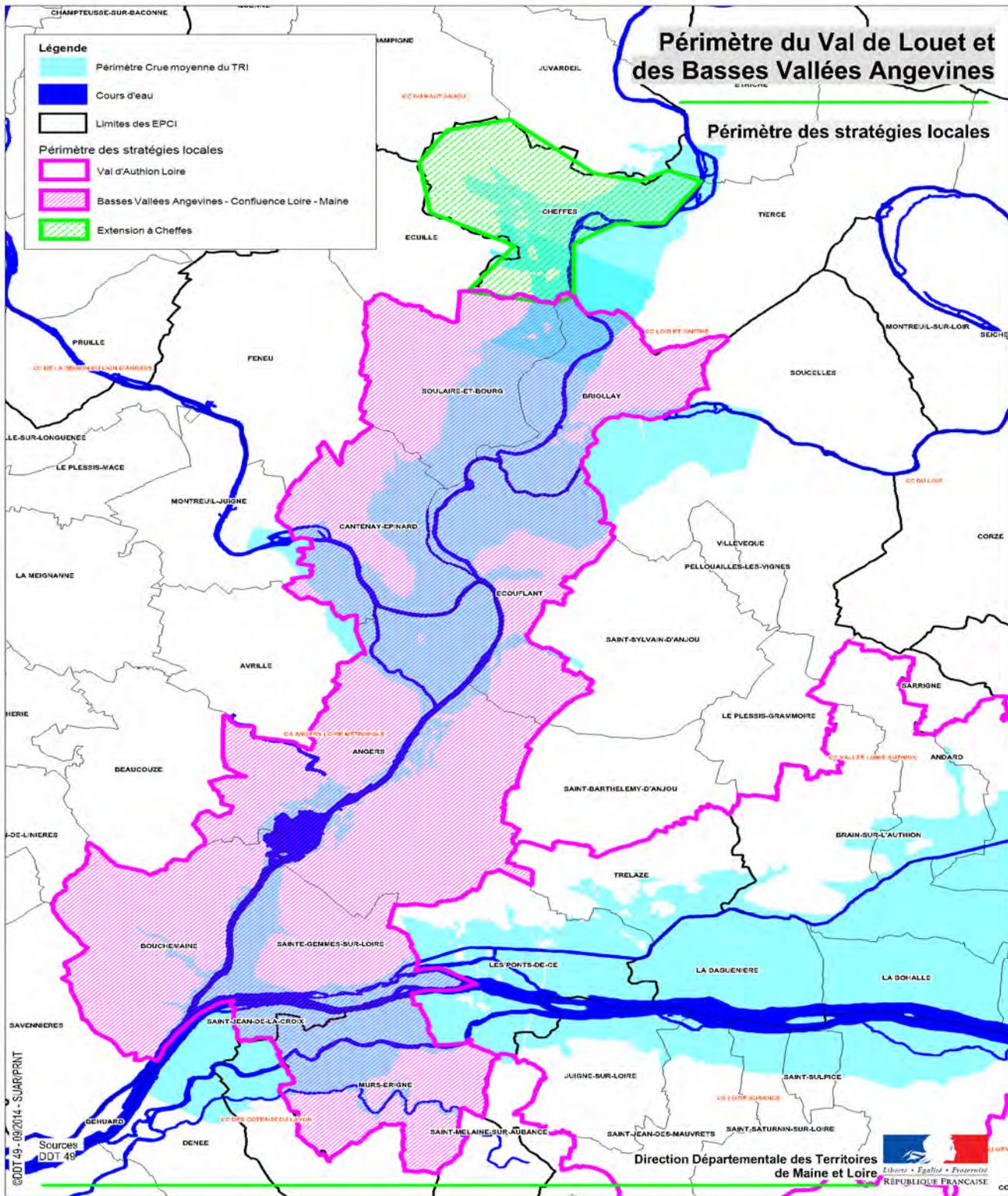
Rue Beaurepaire

Angers (Maine-et-Loire), dimanche 29 janvier. Une rue dans le centre ville transformée en piste de rallye-cross par la crue de la Maine. Seuls deux ponts enjambant la Maine sont encore franchissables.

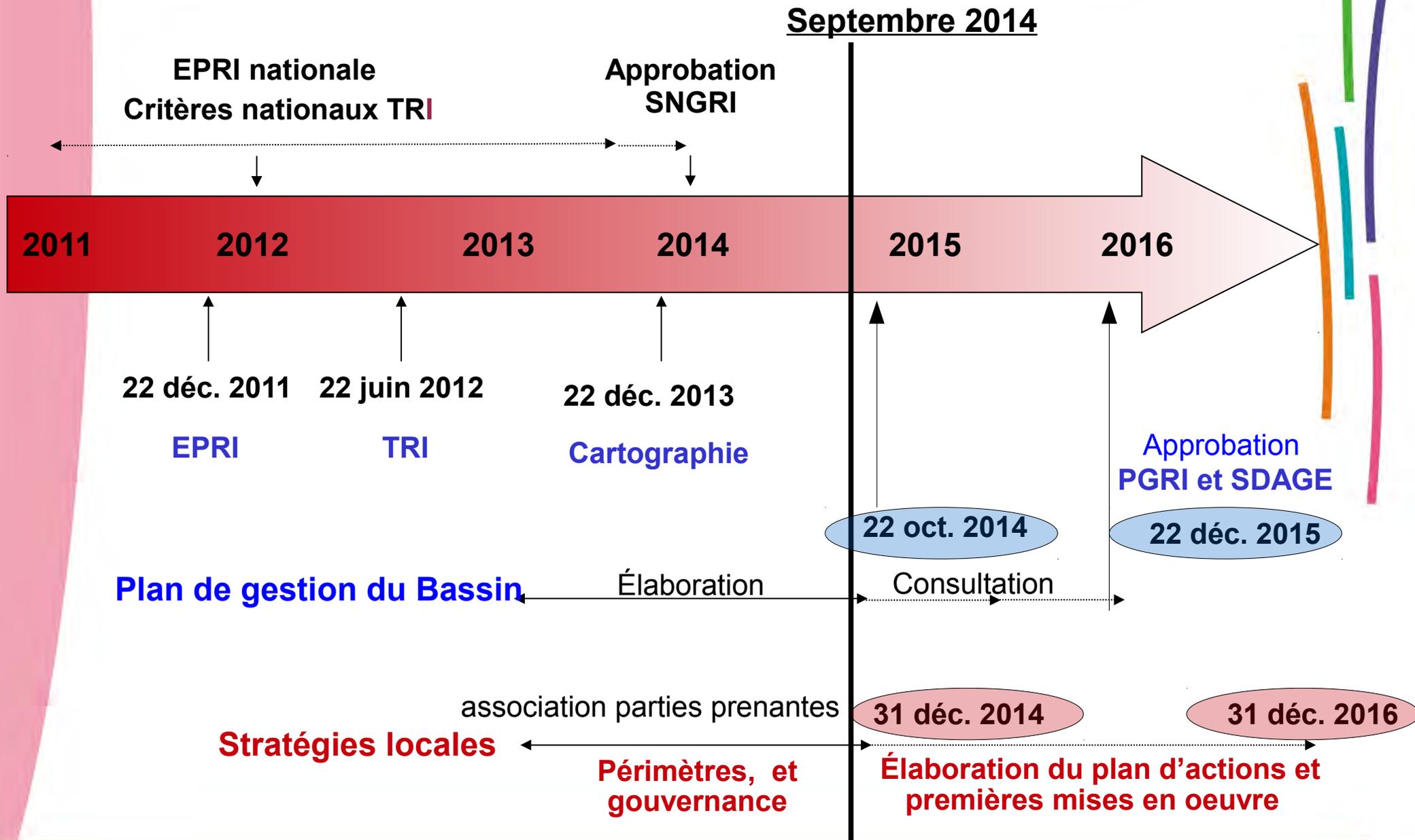
La Stratégie Locale du val de Louet et des Basses Vallées Angevines

Prévenir
Présent
pour
l'avenir

Direction départementale des Territoires
de Maine-et-Loire



Calendrier mise en œuvre de la Directive Inondations



Les objectifs nationaux

Réduire les conséquences négatives des inondations

- **Augmenter la sécurité des populations exposées**
- **Réduire le coût des dommages potentiels** (importance de la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants)
- **Raccourcir les délais de retour à la normale**

Objectifs du plan de gestion

- Préserver les capacités d'écoulement et les zones d'expansion des crues
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque inondation
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque



La gouvernance de la Stratégie

Fixée par un arrêté du Préfet de département (décembre 2014)

- liste les parties prenantes :
collectivités, établissements publics, organismes, associations,
- définit les modalités d'association :
conférence des acteurs, comité de pilotage, comités technique
- identifie la collectivité ou l'organisme assurant l'animation de la Stratégie

Le financement des études et des actions de prévention

- Contractualisation dans un programme d'actions (PAPI)
- Subventions aux collectivités territoriales couvertes par un plan de prévention (Fonds Barnier)

50 % pour les études

40 % pour les actions de prévention



Merci de votre attention

Cheffes en 1995